

Charte d'utilisation responsable de l'IA chez Québec Science

OCTOBRE 2025

La technologie évoluant vite, cette charte est appelée à être modifiée. Dans tous les cas, ces principes s'appliquent à nos journalistes à l'interne et à nos pigistes.

L'utilisation d'outils informatiques s'appuyant sur l'IA doit toujours respecter les principes fondamentaux énoncés par les guides déontologiques de journalisme. Cette charte ne se substitue donc pas aux guides de déontologie de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec ou du Conseil de presse.

« L'utilisation et le développement des systèmes d'IA dans le journalisme doivent respecter les valeurs fondatrices de l'éthique journalistique, parmi lesquelles la **vérité, l'exactitude, l'équité, l'impartialité, l'indépendance, la non nuisance, la non-discrimination, la responsabilité, le respect de la vie privée et la confidentialité des sources.** »
– Extrait de la Charte de Paris sur l'IA et le journalisme

Inspirée de : Charte de la Voix du Nord, Reporters sans frontières, Le Monde, Globe and Mail, Conseil de déontologie journalistique et de médiation, Wired, BBC, La Presse...

1. RESPONSABILITÉ

La responsabilité éditoriale demeure entièrement du ressort des journalistes et de la rédaction. Nous devons garantir la véracité et la qualité de l'information publiée ou diffusée.

2. VÉRIFICATION HUMAINE

Les contenus produits par des outils d'intelligence artificielle générative ne sont pas fiables. Les transcriptions d'entrevues peuvent aussi contenir des erreurs. Les contenus produits ou modifiés par l'IA générative doivent donc toujours être vérifiés par les journalistes.

Même les outils de recherche et de prises de notes peuvent « halluciner », mal citer ou mal interpréter des études ou des documents. Les études citées par l'IA sur un sujet doivent être consultées indépendamment et les sources doivent être indiquées (avec le lien) dans les articles, pour faciliter la vérification des faits lors de l'édition.

3. RÔLE D'ASSISTANT

L'IA ne doit pas remplacer le travail de recherche, de collecte de données et d'analyse. Elle peut servir d'outil complémentaire (remue-ménages, amélioration des idées, transcription, traduction...), mais elle ne doit en aucun cas être une source d'information ou un moteur de recherche.

4. RÉDACTION

L'IA ne doit pas remplacer le travail d'écriture des journalistes. Nous nous engageons à ne pas publier de textes entièrement générés par l'IA ; les journalistes s'engagent aussi à ne pas s'approprier un travail généré par une IA.

Exemple : Si l'IA est utilisée pour améliorer la syntaxe, cela doit rester marginal. L'IA peut être

utilisée pour proposer des résumés ou des ébauches de titre, mais toujours sous supervision.

5. TRANSPARENCE

Tout contenu généré par l'IA dans nos pages ou sur notre site web sera clairement identifié.

Exemple : pour illustrer le propos, par exemple dans un texte parlant d'IA.

6. DIVERSITÉ DES SOURCES

Les algorithmes utilisés par les outils IA ont de nombreux biais. Se souvenir qu'ils n'offrent pas toujours une pluralité de points de vue et peuvent favoriser certaines idéologies.

7. GÉNÉRATION DE VISUELS

Québec Science s'abstient de publier du contenu visuel généré par l'IA, à moins que cela ait un objectif éditorial. Dans tous les cas, cela doit être clairement indiqué et les images doivent être soumises à un contrôle de qualité strict pour éviter toute tromperie ou manipulation.

8. PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

En cas de données sensibles ou de sources anonymes, éviter d'utiliser un outil de transcription automatique puisque la confidentialité des données ne peut être garantie.

**Québec
Science**